

Chapitre 20 : Le mariage chrétien

1. Accueil

Le créateur a institué le contrat nuptial, au sein duquel l'homme et la femme constituent, entre eux, une communion de vie et d'amour intime, et il a imposé des lois particulières. Le Christ l'a élevé à la dignité de sacrement. L'unicité, l'indissolubilité et l'ouverture à la fécondité sont les piliers essentiels du mariage chrétien. La polygamie serait en contradiction avec son unicité ; le divorce séparerait ce que Dieu a uni ; et le refus de la fécondité ferait dévier la vie conjugale du fruit suprême qui lui est donné, l'enfant.

Quelles sont tes convictions sur le mariage ? Sachant que les lois civiles ont leurs spécificités vis-à-vis de cette institution, penses-tu que les chrétiens rendent l'affaire plus compliquée au lieu de la simplifier ? Sur quoi se base le code chrétien pour ériger des lois concernant le sacrement du mariage ? Ce sont les questions auxquelles nous allons essayer de répondre dans notre rencontre d'aujourd'hui, grâce à l'explication du texte évangélique et à l'enseignement théologique et sacramentaire sur le sujet du mariage.

2. Lecture et explication de l'évangile :

Le mariage chrétien (Mt 19,1-12)

¹Et il advint, quand Jésus eut achevé ces discours, qu'il quitta la Galilée et vint dans le territoire de la Judée au-delà du Jourdain. ²Des foules nombreuses le suivirent, et là il les guérit. ³Des Pharisiens s'approchèrent de lui et lui dirent, pour le mettre à l'épreuve : « Est-il permis de répudier sa femme pour n'importe quel motif ? » ⁴Il répondit : « N'avez-vous pas lu que le Créateur, dès l'origine, les fit homme et femme, ⁵et qu'il a dit : Ainsi donc l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair ? ⁶Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Eh bien ! Ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer ». – « ⁷Pourquoi donc, lui disent-ils, Moïse a-t-il prescrit de donner un acte de divorce quand on répudie » ? – « ⁸C'est, leur dit-il, en raison de votre dureté de cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; mais dès l'origine il n'en fut pas ainsi. ⁹Or je vous le dis : quiconque répudie sa femme – pas pour « prostitution » – et en épouse une autre, commet un adultère ».

¹⁰Les disciples lui disent : « Si telle est la condition de l'homme envers la femme, il n'est pas expédient de se marier ». ¹¹Il leur dit : « Tous ne comprennent pas ce langage, mais ceux-là à qui c'est donné. ¹²Il y a, en effet, des eunuques qui sont nés ainsi du sein de leur mère, il y a des eunuques qui le sont devenus par l'action des hommes, et il y a des eunuques qui se sont eux-mêmes rendus tels à cause du Royaume des Cieux. Qui peut comprendre, qu'il comprenne » !

2.1 Explication

Les pharisiens posent à Jésus une question très débattue entre les Juifs eux-mêmes : d'une part les laxistes ; d'autre part, les rigides et les conservateurs. La loi a permis le divorce dans des situations particulières et non pas « pour n'importe quel motif » (Dt 24,1-4). La demande est claire : est-il permis de divorcer pour n'importe quel motif ? Jésus, dans sa réponse, dépasse leurs appartenances sectaires, et il insiste sur la durabilité du mariage, interdisant le divorce. Pourquoi ?

Comme Jésus est le Fils de Dieu, il connaît ce qu'il y a dans la pensée de Dieu et quelle est sa volonté principale sur ce sujet. Dans sa réponse (Mt 19,4-6), Jésus est revenu au début de la création, bien avant Moïse. A l'origine Dieu a voulu que la personne humaine soit ou mâle ou femelle. Cette dualité est nécessaire dans le mariage, aucun mariage entre deux personnes du même sexe n'est légitime. Et quand un homme s'unit à une femme pour ne faire qu'un seul corps avec elle, avec tout ce que cela engendre comme vérité dans le consentement matrimonial, aucune autorité humaine ne peut dissoudre un tel mariage, car Dieu l'a béni et uni. En bref, Jésus voulait dire que le divorce n'existait pas dans la pensée divine au début.

Les pharisiens lui répliquèrent alors en disant (vv. 7-8) : Pourquoi Moïse a-t-il légitimé le divorce ? En d'autres termes, est-ce qu'on peut dire que Moïse était contre la volonté de Dieu dans les lois qu'il a érigées ? Jésus clarifie alors le sujet, en disant que ceci était en raison de leur dureté de cœur, c'est-à-dire que la loi a permis le divorce pour résoudre un problème dû au mal commis par l'homme. La loi du divorce, administrativement parlant, ne devait pas exister à l'origine, et elle n'était pas présente au début dans la pensée de Dieu. Le divorce est à envisager comme une dispense exceptionnelle et non pas comme une norme qui pourrait toujours être appliquée. La communauté du Royaume appartenant au Christ doit vivre selon la volonté essentielle de Dieu ; et les problèmes survenus après le mariage seront résolus à travers la réconciliation

et le pardon (Mt 18).

Quant à l'exception mentionnée par Jésus, la prostitution (v. 9), en grec *porneia*, elle serait à comprendre comme dans 1Co 5,1 où l'on trouve le même mot, et elle concerne un mariage contracté entre des personnes de la même famille, marquées par un lien de parenté très proche, ce qui n'est pas accepté originellement. Par extension, cette parole signifierait tous les empêchements qui se trouvent avant le mariage, et sur lequel se base le code du droit canonique, pour déclarer « la nullité d'un mariage » ; pas de divorce dans notre terminologie chrétienne.

Avec le Christ, le mariage n'est pas l'unique état social que le croyant doit choisir dans sa vie, il y a aussi le célibat volontaire pour le Royaume (v. 12). Les consacrés au service de Dieu et du monde sont un signe de fertilité, sans qu'ils n'aient à s'occuper d'enfants ; c'est pourquoi nous les appelons

« Père, Mère, et Sœur » spirituels, ils vivent en effet la condition de la paternité et de la fraternité spirituelles, du fait de l'universalité de leur mission.

2.2 Actualisation

Dans l'évangile d'aujourd'hui, Jésus maintient le principe divin concernant le mariage : un seul mariage à vie, pas de polygamie, ni de divorce, ni d'adultère ; on maintient plutôt une vie conjugale dans la fidélité et l'unité durant toute la vie. En revanche, nous remarquons dans notre société actuelle que les séparations sont multipliées en raison de l'égoïsme, de la concupiscence, du plaisir instantané, et du refus du sacrifice et du pardon. Mais, pour autant, l'Eglise ne pourra, en aucune manière, revenir à l'exception prévue par Moïse et légaliser le divorce. La communauté ecclésiale a, en effet, vécu, durant deux mille ans, la solidarité et l'unité ; de son berceau, il y eut des martyrs et des familles saintes, dont la plus renommée actuellement est la famille de Saint Louis Martin et de son épouse Sainte Zélie, qui furent canonisés à Rome par le Pape François le 18 octobre 2015. On sait bien qu'il est difficile de vivre ensemble, mais il est possible de dépasser les problèmes par la grâce du sacrement de mariage, dans lequel Dieu s'engage à unir les cœurs des deux époux, dans la communion de l'amour durant toute la vie.

3. Enseignement théologique et spirituel: Le sacrement du mariage.

Quand Dieu a créé la personne humaine, il l'a créée homme et femme, et il a déposé dans leur cœur le désir de ne pas se satisfaire à vivre chacun seul mais à chercher un conjoint dans sa vie. A ce moment-là, Dieu dit : « Ainsi donc, l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair ». Jésus a bien rappelé ces paroles en ajoutant : « Ils ne

seront plus deux, mais une seule chair, ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer ». Il proclama ceci en répondant aux pharisiens qui le questionnaient à propos du divorce et de ses raisons. Pour Jésus, le mariage est unique et définitif, au sens où l'homme ne se marie qu'une seule fois ; et tant que son conjoint est en vie, il ne pourra pas se marier avec un autre. C'est ce qu'on appelle « l'unité du mariage et son indissolubilité ».

Le mariage a un but, qui n'est pas moins important que ce que l'on vient de dire : la procréation. Les époux devront s'ouvrir au don de la vie. Dieu le dit clairement dans la création : « Soyez féconds, multipliez et emplissez la terre ».

Ceci est vu par l'Eglise comme un mariage naturel, mais elle ne s'arrête pas à ce niveau ; la grâce du Seigneur Jésus dépasse en effet toute imagination. Le Seigneur a, en effet, élevé le mariage au rang de sacrement, c'est-à-dire qu'il est comme l'Eucharistie, le Baptême et les autres sacrements, doté de la grâce de Dieu invisible, qui la dépose dans la vie du couple et de la famille.

Plus précisément, il fait en sorte que le mystère de l'offrande du Christ sur la croix et celui de sa résurrection, imprègnent la famille. En revenant à l'épître de saint Paul aux Ephésiens, nous remarquons que l'apôtre parle de la croix du Christ et de la vie conjugale : « Ce mystère est de grande portée... Il s'applique au Christ et à l'Eglise... Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise... Aimer sa femme, c'est s'aimer soi-même... ».

Il est également important de parler d'une autre dimension du sacrement du mariage, comme étant un sacrement de communion et d'unité. L'Eglise croit que Dieu a appelé l'humanité à former un seul peuple, une seule famille. Le couple, par son unité, participe au désir de Dieu plein d'amour, et vit, partiellement et d'une manière particulière, la communion requise de l'humanité. Ainsi, le mariage est considéré comme une école de l'amour, dans laquelle le couple apprend, jour après jour, à partir des actes d'amour et des prises de position justes dans la vie, la vraie signification de l'amour manifesté par Dieu pour l'Eglise par le don de soi. « Nul n'a plus grand amour que celui-ci : donner sa vie pour ses amis ». Quand l'amour mûrit dans le couple, ou bien, quand l'homme et la femme mûrissent dans l'amour, ils pourront transposer leur expérience à l'Eglise et à la société. Comme le mariage est un sacrement chrétien, son rôle ne s'arrête pas à sanctifier le couple seulement, mais le Seigneur appelle l'homme et la femme à faire de leur mariage un charisme au service de Dieu, de l'Eglise et de la société.

4. A lire et méditer : Lecture de Saint Jean Chrysostome (+ 407)

Le sacrement du saint mariage

Il ne suffit pas à l'homme d'aimer son épouse, puisqu'elle elle fut créée de sa chair, mais il doit l'aimer car Dieu a posé le commandement suivant :

« L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair ». Saint Paul nous rappelle cette loi pour nous demander de vivre l'amour dans toutes ses directions. Par sa gentillesse, l'apôtre ne se contente pas d'inciter l'homme à aimer sa femme, au nom de lois divines ou humaines, mais il mentionne les deux ordres divin et humain en même temps, sans les séparer entre eux. Les âmes pieuses aiment par motivation spirituelle, tandis que les âmes fragiles aiment par motivation humaine et naturelle. C'est pourquoi il commence son enseignement en donnant le Christ comme exemple : « Aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise ». Ensuite il propose un exemple humain : « Les maris doivent aimer leurs femmes comme leurs propres corps ». Plus tard, il revient au Christ : « Ne sommes-nous pas les membres de son Corps ? ». Finalement il revient à l'homme : « L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme ». Après cette loi, il ajoute : « Ce mystère est de grande portée ».

(Homélie 3)